

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/379 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER UN AUTRE MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA DEUXIEME TRANCHE DE MISE EN SECURITE DU LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

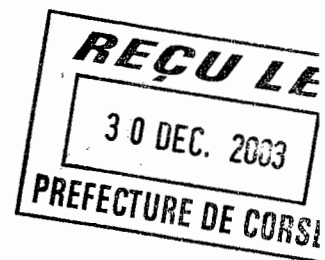
BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. JALPI Jean à Mme GUERRINI Simone
M. MOTRONI Jean à M. CIABRINI Jean-Marc
M. MURACCIOLI Martin à M. VINCIGUERRA Marie-Jean
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean
M. SANTINI Ange à M. RUAULT Paul
M. VERSINI Sauveur à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-



Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean- Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/38 AC du 31 janvier 2003 de l'Assemblée de Corse habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer une première tranche de travaux,
- VU** la délibération n° 03/105 AC du 17 avril 2003 de l'Assemblée de Corse habilitant le Président du Conseil Exécutif à lancer un avis d'appel public à la concurrence,
- VU** la délibération n° 03/239 AC du 17 juillet 2003 de l'Assemblée de Corse autorisant le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif à signer un autre marché de travaux relatif à la deuxième tranche de mise en sécurité du



lycée professionnel du Finosello avec l'entreprise **SUD CONSTRUCTION** pour le montant de **559 839,12 euros**.

Lots	Désignation	Entreprise	HT	TVA	TTC
1	Démolition cloison, Finitions, désenfumage, menuiserie	SUD CONSTRUCTION	518 369,56	41 469,56	559 839,12
2	Système sécurité incendie	SCAE	209 596 ,00	16 767,68	226 363,68
3	Electricité	SCAE	243 975,00	19 518,00	263 493,00
TOTAL			971 940 ,56	77 755,24	1049 695,80

ARTICLE 2 :

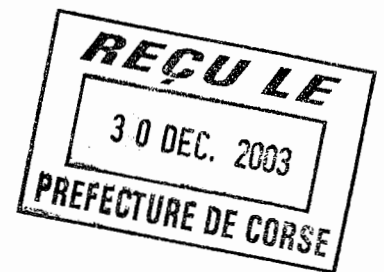
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour le Président du Conseil Exécutif
et sa Délégation,
Le Secrétaire Général de l'Assemblée
Serge TOMI


José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
3 0 DEC. 2003
PREFECTURE DE CORSE

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
CONSEIL EXECUTIF****MISE EN SECURITE DU LP DU FINOSELLO****BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(modifié décembre 2003)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC et SSI)	89 700,00
Contrôle technique	16 146,00
Travaux	
Lots 2 et 3 (déjà passés)	489 856, 68
Lot 1	559 839, 12
Coordination hygiène et sécurité de chantier	9 142, 00
Révisions	5 000, 00
Aléas et tolérance	10 316, 20
Divers	20 000, 00
<hr/>	
TOTAL	1 200 000, 00
Ventilé en 4611 - Constructions scolaires -	1 100 000, 00
Ventile en 4614 - Maintenance et sécurité incendie	100 000,00

